

Ursula Reutner

20 Les frontières linguistiques franco-anglaises en Amérique du Nord

Abstract : L'Amérique du Nord est un continent à dominance anglophone, mais elle réunit également environ 9 millions de francophones. L'article part de leur répartition au Canada et aux États-Unis pour examiner les frontières linguistiques franco-anglaises sur les plans géographique et quantitatif (cf. § 2). Celles-ci résultent, d'une part, de conflits historiques entre les pouvoirs coloniaux français et britannique et de l'évolution ayant suivi la reddition française en 1763 (cf. § 3) et, d'autre part, de l'aménagement linguistique entrepris en faveur du français à partir de la deuxième moitié du XX^e siècle (cf. § 4). Ces deux aspects n'instaurent pas seulement de nouvelles frontières juridiques, mais font également comprendre une partie essentielle des frontières mentales, qui seront illustrées par les attitudes linguistiques adoptées par rapport aux deux langues à l'intérieur du Québec, à l'échelle du Canada et dans le continent nord-américain (cf. § 5). L'article conclut en faisant référence aux frontières linguistiques les plus récentes : celles existant au sein du monde digital (cf. § 6).

Keywords : aménagement linguistique, frontière linguistique, Québec, Acadie, États-Unis

1 Introduction

« Well, I suppose some people still aren't over the Plains of Abraham ? », demande un Anglo-Canadien à son collègue franco-québécois dans un film récent (cf. § 5.4). Cette question, si plaisante soit-elle, montre bien la pertinence du passé dans le Canada actuel, la bataille des Plaines d'Abraham ayant largement repoussé la frontière linguistique franco-anglaise au profit de l'anglais. Le français est tout de même resté présent sur le continent américain et a pu regagner du terrain perdu durant la seconde moitié du XX^e siècle. De nombreux travaux de recherche sont consacrés aux aspects spécifiques de son existence. Pour une vue d'ensemble, on peut se référer à l'ouvrage édité par Valdman/Auger/Piston-Hatlen (2005), qui expose l'état du français dans les différentes régions du continent, comme le font également les publications plus anciennes de Corbett (1990) ou de Poirier (1994) et les articles dans Ernst et al. (2003) et Reutner (2017a). L'ouvrage édité par Plourde (2000) est conçu de manière particulièrement attrayante et présente l'évolution du français au Québec dans l'ordre chronologique. Pour les autres francophonies canadiennes, mentionnons à titre d'exemple Thériault (1999) et Heller/Labrie (2003) ; pour l'Acadie, Dubois (1999) et Basque/Magord/Giroux (2003) ; pour la Louisiane, Clermont/Beniamino/Thauvin-Chapot (2006).

2 Frontières géographiques

2.1 Répartition au Canada

2.1.1 État actuel à l'échelle nationale

Le Canada est-il un pays bilingue ? Au plan de la compétence linguistique de la population, certainement pas. À la question du dernier recensement sur leur connaissance des langues officielles, la majorité des Canadiens répondent : « anglais seulement » (au Canada 22.564.665, au Québec 363.860), « français seulement » (au Canada 4.165.015, au Québec 4.047.175), ou « ni anglais ni français » (au Canada 595.920, au Québec 76.190). Seuls 5.795.570 des Canadiens (17,5 %) indiquent « anglais et français ». Le bilinguisme reste l'atout du Québec, mais avec 3.328.725 personnes, les bilingues ne représentent là aussi que 43 % de la population.

Plurilingue ou monolingue¹ – 23,8 % des Canadiens parlent le français comme première langue officielle : 7.875.525 personnes sur la population de 33.121.175 (cf. tableau 1, ligne 1). La question sur la langue maternelle (LM, colonnes 2/3) est libellée : « Quelle est la langue que cette personne a apprise en premier lieu à la maison dans son enfance et qu'elle comprend encore ? ». Ceci exclut, d'une part, la quantité négligeable de personnes ayant perdu les connaissances de leur langue maternelle, et de l'autre, la quantité plus significative de locuteurs qui l'utilisent aujourd'hui comme première langue, sans l'avoir apprise en premier.

Les effectifs du français ou de l'anglais comme première langue officielle parlée (PLOP, colonnes 4/5) permettent de combler cette lacune. Ils sont calculés sur la base des réponses à trois questions ; à celle sur la langue maternelle s'ajoutent les deux suivantes : « Cette personne connaît-elle assez bien le français ou l'anglais pour soutenir une conversation ? » (réponses : « français seulement », « anglais seulement », « français et anglais », « ni français ni anglais »), et « Quelle langue cette personne parle-t-elle le plus souvent à la maison ? » (réponses : « français », « anglais », « autre – précisez »).

¹ Les chiffres et pourcentages du tableau 1 ont été calculés sur la base des données de Statistique Canada (StatCan2015a pour la langue maternelle et StatCan 2015b–2015o pour la PLOP). Les chiffres qui circulent dans d'autres travaux peuvent s'en écarter légèrement s'ils ont été établis en ne calculant que les réponses uniques ou en répartissant les réponses multiples à parts égales sur les différentes catégories. Pour le tableau 1, les réponses multiples « anglais et français », « anglais et langue non officielle », « français et langue non officielle », « anglais, français et langue non officielle » ont été ajoutées à part entière aux réponses uniques pour la langue maternelle ; les résultats multiples par rapport à la PLOP « anglais et français » ont été ajoutés à part entière aux modalités « anglais » et « français ». Pour une comparaison avec la situation dans d'autres francophonies cf. Reutner (2015 ; 2017b).

Tableau 1 : Population francophone et anglophone du Canada (tableau établi sur la base des données de StatCan 2015a–2015o)

	1	2	3	4	5	6	7	8
	LM		PLOP		fr. PLOP vs			
	population (pop.)	français	anglais	français	anglais	pop. fr. Ca (%)	fr. PLOP Ca (%)	pop. (%)
Canada (Ca)	33.121.175	7.298.185	19.424.090	7.875.525	25.030.535	23,78	/	/
Québec	7.815.950	6.231.600	700.410	6.806.740	1.180.865	20,55	86,43	87,09
Canada sauf Québec	25.305.225	1.066.585	18.723.680	1.068.785	23.849.670	3,23	13,57	4,22
Terre-Neuve- et-Labrador	509.950	3.015	498.640	2.195	507.405	0,01	0,03	0,43
Île-du- Prince- Édouard	138.435	5.680	128.345	4.900	133.040	0,01	0,06	3,54
Nouvelle- Écosse	910.620	34.585	842.105	31.115	879.555	0,09	0,40	3,42
Nouveau- Brunswick	739.900	240.455	487.725	236.985	504.615	0,72	3,01	32,03
Ontario	12.722.060	561.165	8.950.685	584.500	11.928.810	1,76	7,42	4,59
Manitoba	1.193.095	47.675	893.090	42.735	1.139.425	0,13	0,54	3,58
Saskatche- wan	1.018.310	18.935	872.255	14.870	999.460	0,04	0,19	1,46
Alberta	3.610.185	81.085	2.839.765	77.635	3.496.770	0,23	0,99	2,15
Colombie- Britannique	4.356.205	70.750	3.141.365	70.660	4.160.180	0,21	0,90	1,62
Yukon	33.655	1.630	28.555	1.545	32.140	0,00	0,02	4,59
Territoires du Nord-Ouest	41.040	1.170	31.905	1.130	39.780	0,00	0,01	2,75
Nunavut	31.765	440	9.250	510	28.480	0,00	0,01	1,61

Or, les 23,8% de francophones ne se répartissent pas de manière égale sur tout le pays (cf. colonne 7) : avec 86,4%, la grande majorité d'entre eux vit au Québec, seule province canadienne à majorité francophone. Les 13,6% restants se composent notamment de 7,4% résidant dans l'Ontario et de 3% au Nouveau-Brunswick ; les autres provinces contribuent pour moins d'un pour cent chacune à la francophonie du pays.

Ces informations n'en disent toujours pas long sur la francité de chaque province : une province petite ou peu peuplée qui ajoute un bas pourcentage à la francophonie du Canada peut, en effet, être beaucoup plus francophone qu'une province vaste ou à forte population qui y contribue avec un pourcentage élevé. Si l'on met en relation le nombre de francophones d'une province avec sa population totale (cf. tableau 1, colonne 8), le Québec reste certes en première place avec 87,1%. Or, le Nouveau-Brunswick, avec presque un tiers (32%) de population francophone, relègue l'Ontario, qui n'en compte que 4,6%, à la troisième place, malgré des effectifs totaux inférieurs à plus de la moitié de ceux de l'Ontario. Il se distingue ainsi comme seule province avec le Québec ayant un pourcentage de francophones supérieur à la moyenne nationale de 23,8%. Ces deux provinces ainsi que le Yukon se situent au-dessus de la moyenne de 4,2% qui a cours hors Québec. Les deux autres provinces maritimes de l'Île-du-Prince-Édouard (3,5%) et de la Nouvelle-Écosse (3,4%) ainsi que le Manitoba (3,6%) arrivent légèrement en dessous de cette moyenne.

2.1.2 Évolution historique et immigration

Le pourcentage des francophones a reculé de 25,7% en 1981 à 21,7% en 2011 quant à la langue maternelle (LM), si l'on répartit les réponses multiples à parts égales. En revanche, le pourcentage des locuteurs non maternels se déclarant capables de soutenir une conversation a augmenté de 6,1% à 8,4% sur la même période (LNM), ce qui atténue le recul global de la langue française, de 26,3% à 23,2% seulement (LF ; cf. figure 1).

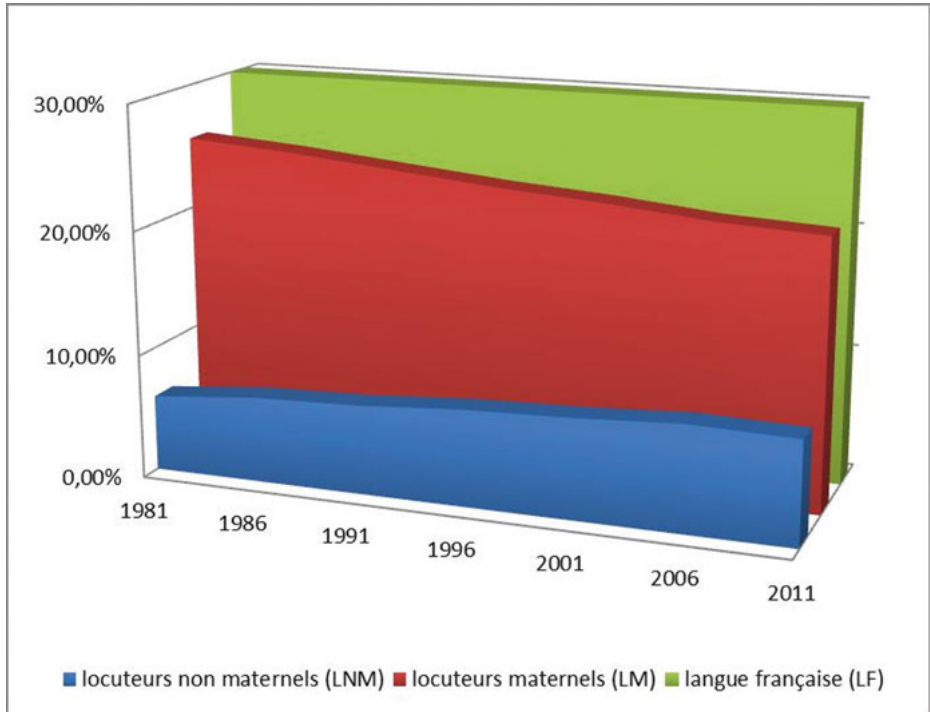


Figure 1 : Évolution historique de la francophonie canadienne (figure établie sur la base des données de StatCan 2012a ; 2012b)

Grâce à l’immigration, ce sont non seulement les pourcentages des locuteurs non maternels du français, mais aussi les effectifs totaux de la langue française qui progressent : de 0,7 % par an entre 1971 et 1996, de 0,5 % par an entre 1996 et 2006. Or, les locuteurs de langues tierces, dits allophones, dont le nombre a augmenté de 13 % en 1971 à 20 % en 2006, passent généralement à l’anglais, rarement au français : à l’échelle nationale, 80,3 % des allophones déclarent l’anglais comme PLOP, seulement 6 % le français et 4,9 % les deux langues. La situation est plus équilibrée au Québec avec 31 % d’allophones de PLOP anglaise, 39 % de PLOP française et 22,6 % déclarant les deux langues comme PLOP.

La hausse de l’immigration et les choix effectués par les nouveaux allophones expliquent également le fait que les anglophones PLOP excèdent les anglophones LM dans toutes les provinces, alors que pour les francophones, ceci est seulement le cas pour le Québec, l’Ontario et le Nunavut (cf. tableau 1, colonne 2/4, 3/5). Le poids démographique des deux premières provinces a pour effet qu’à l’échelle du Canada les francophones PLOP (7,9 millions) prédominent sur les francophones LM (7,3 millions).

2.1.3 État actuel à l'échelle provinciale

La répartition entre anglophones et francophones n'est pas non plus égale à l'intérieur des provinces. Pour le recensement, Statistique Canada divise le pays en unités de recensement, constituées par des municipalités voisines réunies par la planification régionale et la gestion de service. À l'exception du Madawaska, toutes les divisions canadiennes où les francophones LM représentent plus de la moyenne québécoise (LM de 79,73 %) sont situées au Québec, où ils se concentrent le long du fleuve Saint-Laurent, ancien centre de peuplement français des XVII^e et XVIII^e siècles.

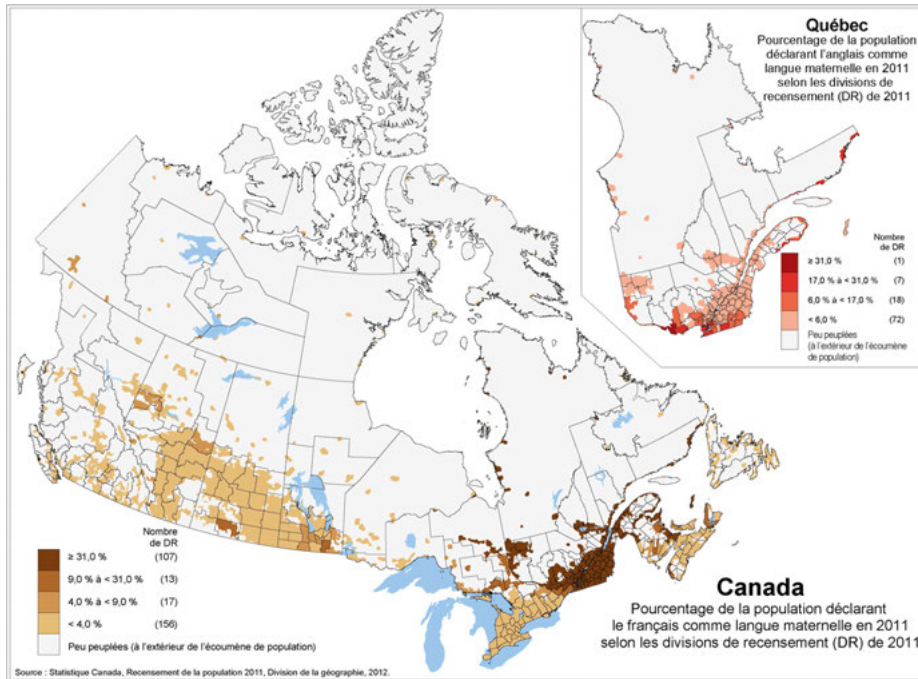


Figure 2 : Répartition géographique des francophones au Canada et des anglophones au Québec (StatCan 2012c)

Les divisions dont la proportion de francophones LM se situe en dessous de la moyenne québécoise sont, en Outaouais, Gatineau (79,7 %) et Les-Collines-de-l'Outaouais (73,7 %) ; en Gaspésie, Avignon (78,3 %) ; en Mauricie, La Tuque (75,6 %) ; en Côte-Nord, Minganie-Le Golfe-du-Saint-Laurent (51,4 %) ; et dans la grande région de Montréal et en Montérégie, Brome-Missisquoi (78,9 %), Longueuil (76,6 %), Vaudreuil-Soulanges (69,5 %), Le Haut-Saint-Laurent (68,2 %), Laval (63,9 %) et l'île de Montréal (50,2 %). Deux divisions québécoises affichent des données inférieures à 50 % : le Nord-du-Québec (35,1 %), où vivent 5 % d'anglophones LM et 61 % d'allophones (PLOP anglaise avec 54 % de réponses multiples, 43 % en ne comptant que les

réponses uniques), ainsi que Pontiac (42,2%), la seule division québécoise à dominance anglophone (LM/PLOP 58%/59%) (cf. figure 2).

En somme, l'anglophonie québécoise est très présente dans les régions qui jouxtent les frontières provinciales du Québec à l'Ontario (Outaouais), au Nouveau-Brunswick (Gaspésie) et aux États-Unis (Estrie). L'agglomération de Montréal, ancien centre économique anglophone, constitue un bastion de l'anglophonie LM (cf. figures 3 et 4), où les déplacements linguistiques des allophones vers le français se traduisent pourtant par 65 % de PLOP française.

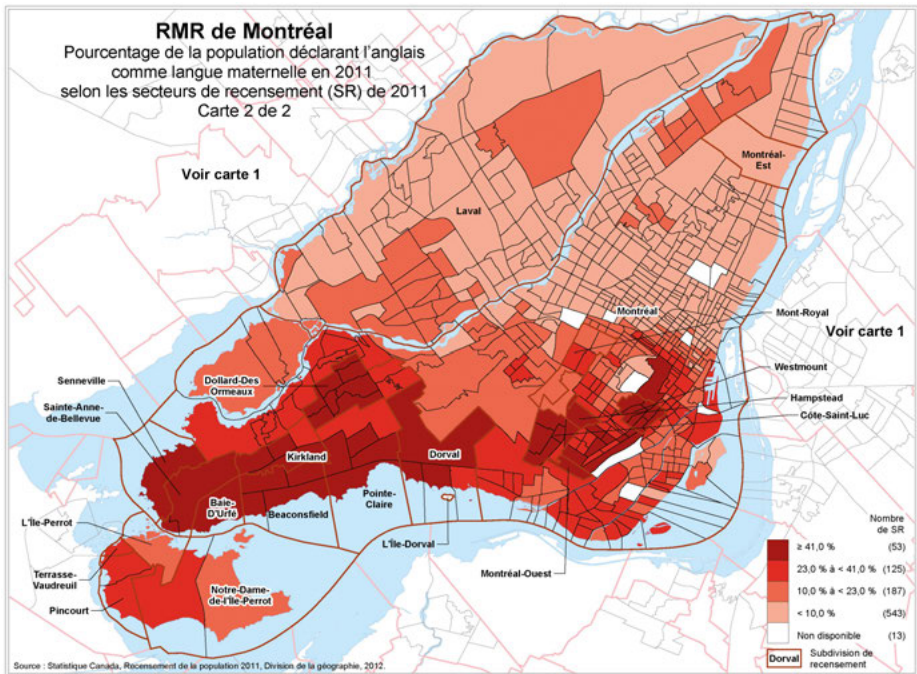


Figure 3 : Répartition géographique des anglophones dans l'île de Montréal (StatCan 2012d)

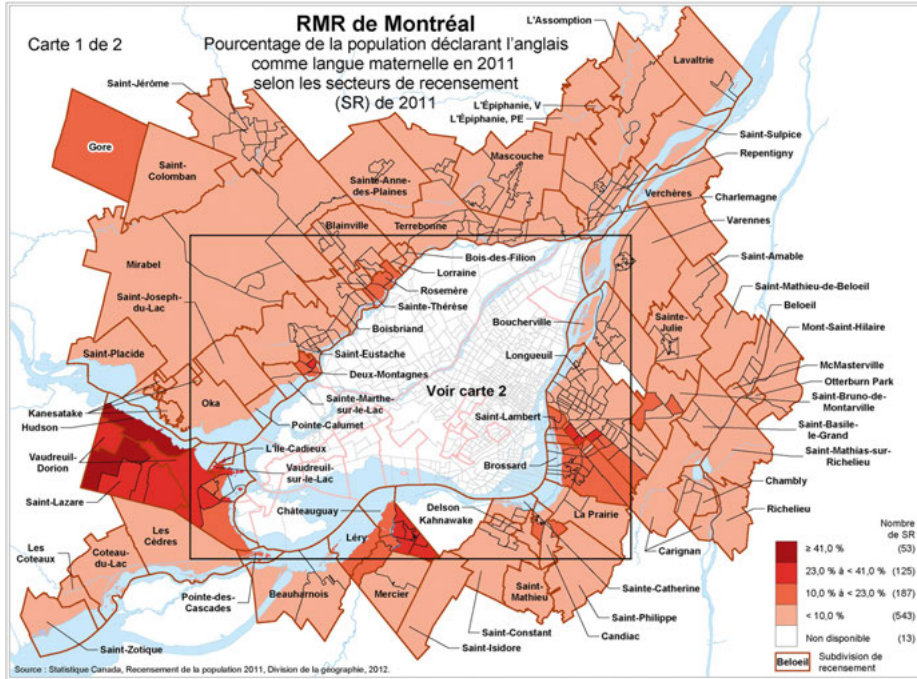


Figure 4 : Répartition géographique des anglophones dans la grande région de Montréal (StatCan 2012e)

La francophonie du Nouveau-Brunswick se concentre sur la côte nord-est de la province et dans les régions limitrophes du Québec. L'exemple le plus frappant est celui du Madawaska, une unité de recensement située à la frontière du Québec à 94,7 % francophone, ce qui en fait la seule unité au-dessus de la moyenne québécoise de 79,7 % en dehors du Québec. Les autres majorités francophones de cette province se trouvent à Gloucester (85 %), à Kent (71,8 %) et à Restigouche (65,4 %) ; des chiffres notables s'observent également à Westmorland (43,2 %), Victoria (43,8 %) et Northumberland (26,5 %) ; les autres divisions ne comptent que des proportions de moins de 10 %.

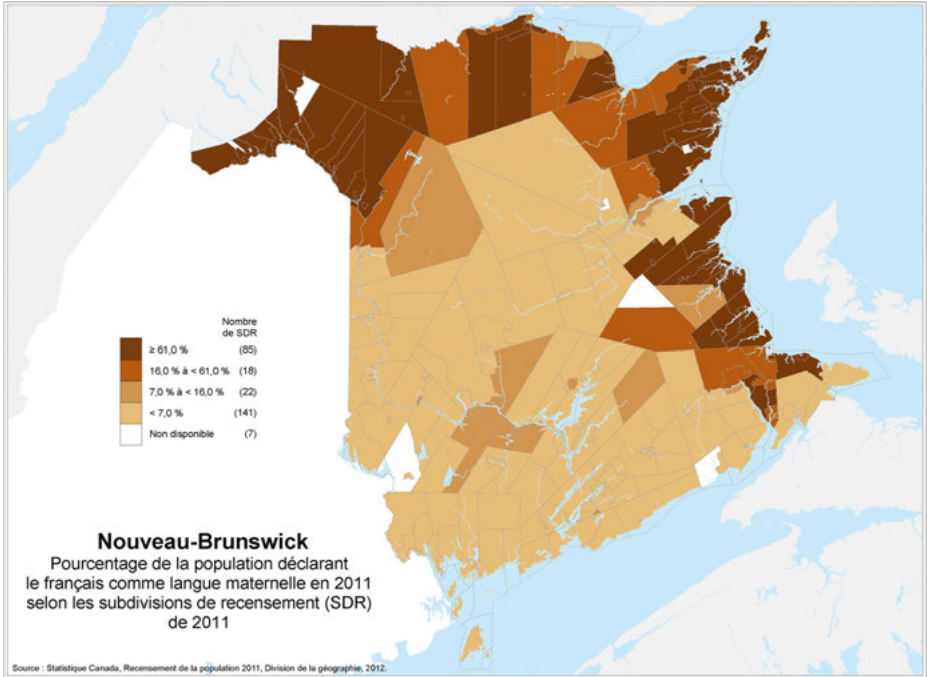


Figure 5 : Répartition géographique des francophones au Nouveau-Brunswick (StatCan 2012f)

La proximité avec le Québec est un critère également pertinent pour la francophonie de l'Ontario, où la seule division à majorité francophone se trouve à la frontière québécoise : Prescott-Russell (66 %). Des proportions supérieures à 10 % se manifestent dans deux autres divisions du sud-est de la province : Stormont, Dundas et Glengarry (23,2 %) et Ottawa (16 %) ; ainsi qu'au nord-est à Cochrane (46,3 %), Grand Sudbury (28,6 %), Sudbury (26,7 %), Nipissing (25 %) et Temiskaming (24,9 %).

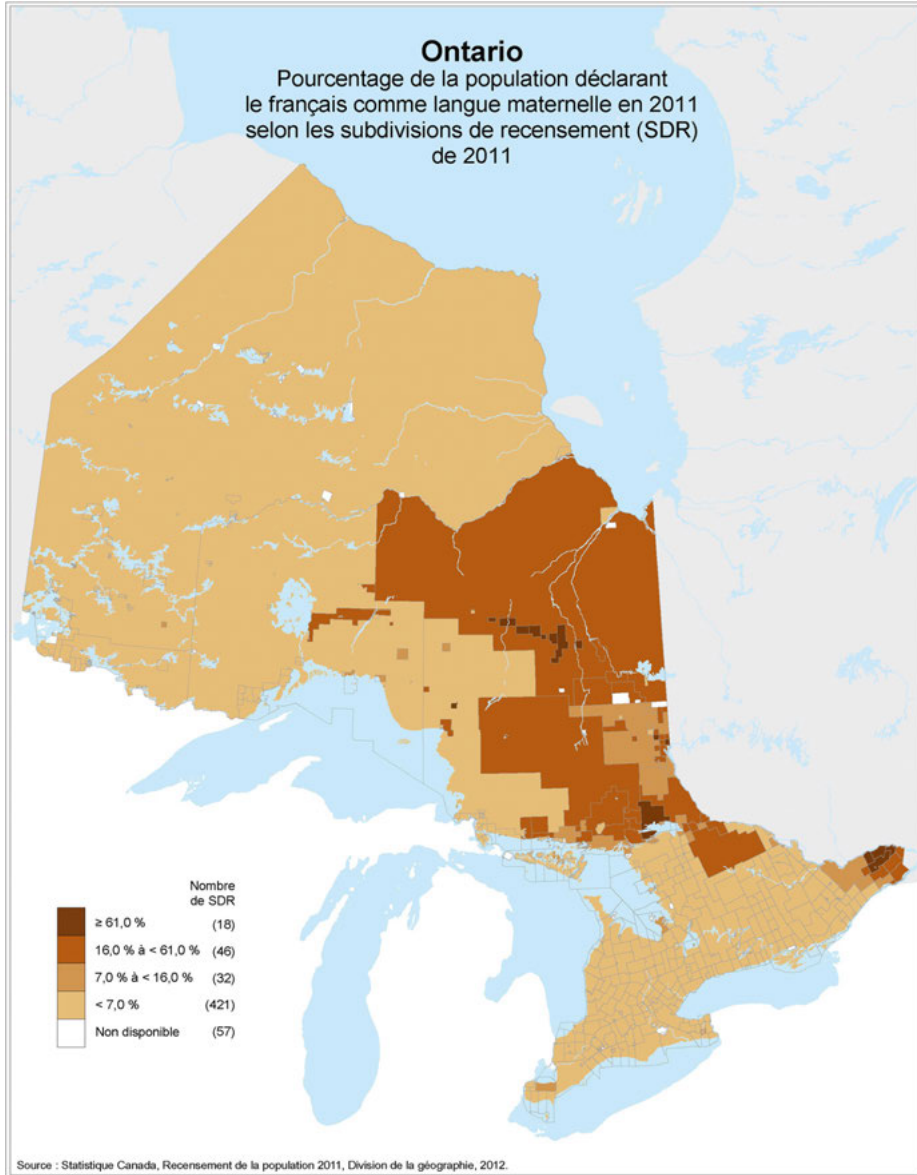
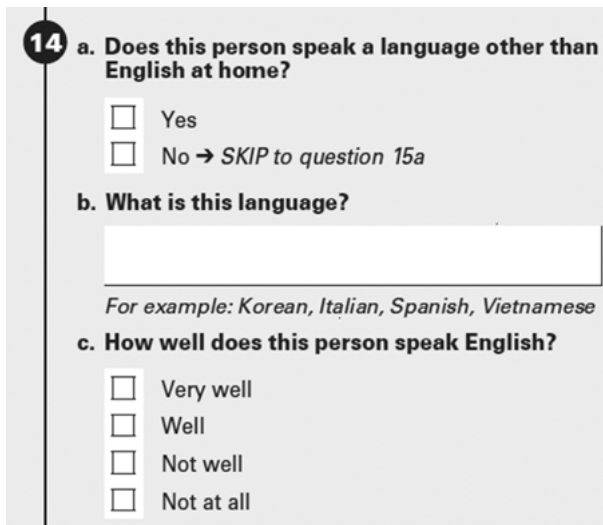


Figure 6 : Répartition géographique des francophones dans l'Ontario (StatCan 2012g)

Une proportion de LM française supérieure à 10 % ne s'observe que dans cinq autres divisions du Canada : le Manitoba en compte une, la division n° 2 (12,3 %) au sud de Winnipeg, qui inclut le village de Saint-Pierre-Jolys, centre de population française historique de la province ; la Nouvelle-Écosse les quatre autres : Digby (32,2 %), Richmond (24,4 %), Yarmouth (21,4 %) et Inverness (13,8 %).

2.2 Répartition aux États-Unis

La francophonie nord-américaine s'étend-elle également aux États-Unis ? Considérons les réponses à la question : « *Does this person speak a language other than English at home ?* » (cf. figure 7), initialement comprise dans le recensement décennal de l'*U. S. Census Bureau* et posée depuis 2010 dans l'*American Community Survey* (ACS) effectué chaque année. En 2012, 1,36 millions des 280,56 millions d'interrogés (citoyens âgés de plus de cinq ans) répondent « français, un patois français ou cadjin » : à peine un demi pour cent.



14 a. Does this person speak a language other than English at home?

Yes

No → SKIP to question 15a

b. What is this language?

For example: Korean, Italian, Spanish, Vietnamese

c. How well does this person speak English?

Very well

Well

Not well

Not at all

Figure 7 : Question sur l'emploi linguistique aux États-Unis dans l'enquête de l'ACS (ACS 2012)

En regardant leur répartition dans les différents États en valeurs absolues, on obtient le classement suivant : l'État de New York, la Louisiane, la Californie et la Floride avec plus de 100.000 personnes qui répondent « français, un patois français ou cadjin » ; le Massachusetts, le Texas et le Maine avec plus de 50.000 ; le Maryland, la Pennsylvanie, la Géorgie, le New Jersey, le Connecticut, l'Illinois, la Virginie, l'Ohio, le Michigan, le New Hampshire, la Caroline du Nord et l'État de Washington avec plus de 20.000. La Louisiane se trouve en deuxième position, les États de la Nouvelle-Angleterre en cinquième (Massachusetts), septième (Maine), douzième (Connecticut), dix-septième (New Hampshire), vingt-cinquième (Rhode Island) et trentième positions (Vermont).

Or, en pourcentage de francophones parmi la population de l'État respectif, ces derniers États progressent nettement dans le classement : le Maine arrive à la première place avec 4,2%, la Louisiane à la deuxième avec 3,4%, suivie du New Hampshire avec 2,3% et du Vermont avec 1,8%. La cinquième place est occupée par le district de

Columbia (1,5%), suivie de nouveau par des États de la Nouvelle-Angleterre : Rhode Island (1,4 %), le Massachusetts (1,2 %) et le Connecticut (1,1 %).

Tableau 2 : Répartition des francophones aux États-Unis (données basées sur le recensement décennal, U. S. Census 2010)

	population (> 5 ans)	fr. total (fr. + pat. + cadj.)	français (fr.)	patois (pat.)	cadjin (cadj.)	créole français	fr. total vs pop. (%)
États-Unis	280.564.877	1.358.816	1.304.758	28.475	25.583	621.135	0,48
Alabama	4.320.582	7.543	7.324	170	49	714	0,17
Alaska	630.423	2.039	2.030	9	0	167	0,32
Arizona	5.843.921	14.983	14.962	21	0	618	0,26
Arkansas	2.633.385	4.107	4.102	0	5	69	0,16
Californie	33.748.857	127.641	126.658	800	183	5.968	0,38
Caroline du Nord	8.405.944	27.357	26.599	596	162	2.018	0,33
Caroline du Sud	4.107.268	13.142	12.915	211	16	778	0,32
Colorado	4.495.642	17.837	17.817	20	0	563	0,40
Connecticut	3.281.254	36.857	34.872	1.985	0	10.304	1,12
Dakota du Nord	598.518	1.098	1.098	0	0	8	0,18
Dakota du Sud	739.597	816	816	0	0	–	0,11
Delaware	803.548	4.114	3.750	364	0	1.383	0,51
District de Columbia	552.746	8.036	7.927	109	0	1.152	1,45
Floride	17.052.403	110.231	104.514	5.412	305	295.218	0,65
Géorgie	8.785.436	39.170	37.510	1.625	35	13.458	0,45
Hawaii	1.194.450	4.864	4.864	0	0	213	0,41
Idaho	1.375.973	3.277	3.244	18	15	220	0,24
Illinois	11.942.587	35.871	35.407	464	0	5.320	0,30
Indiana	5.896.315	14.502	14.406	96	0	836	0,25
Iowa	2.787.519	4.700	4.639	0	61	193	0,17
Kansas	2.580.615	5.422	5.317	58	47	363	0,21
Kentucky	3.955.505	7.902	7.664	238	0	489	0,20

Tableau 2 : (suite)

	population (> 5 ans)	fr. total (fr. + pat. + adj.)	français (fr.)	patois (pat.)	cadjin (adj.)	créole français	fr. total vs pop. (%)
Louisiane	4.043.172	138.077	115.194	16	22.867	6.297	3,42
Maine	1.244.327	52.395	52.296	99	0	130	4,21
Maryland	5.247.846	47.573	45.762	1.720	91	11.269	0,91
Massachusetts	6.087.734	74.936	73.303	1.580	53	48.400	1,23
Michigan	9.414.626	29.029	28.529	325	175	1.070	0,31
Minnesota	4.830.132	14.350	14.297	53	0	485	0,30
Mississippi	2.705.306	5.515	4.939	38	538	210	0,20
Missouri	5.480.859	14.799	14.567	220	12	476	0,27
Montana	896.668	2.119	2.119	0	0	–	0,24
Nebraska	1.641.193	4.417	4.417	0	0	156	0,27
Nevada	2.351.179	6.740	6.723	17	0	159	0,29
New Hamp- shire	1.237.068	27.990	27.990	0	0	398	2,26
New Jersey	8.100.620	37.995	36.268	1.712	15	43.086	0,47
Nouveau- Mexique	1.818.055	3.935	3.902	33	0	25	0,22
New York	18.224.612	143.762	136.724	7.007	31	135.430	0,79
Ohio	10.734.806	31.081	30.891	182	8	2.303	0,29
Oklahoma	3.348.376	5.379	5.354	25	0	133	0,16
Oregon	3.498.022	10.687	10.687	0	0	321	0,31
Pennsylvanie	11.686.497	39.933	38.792	1.141	0	12.896	0,34
Rhode Island	993.514	14.197	14.175	22	0	5.757	1,43
Tennessee	5.736.382	12.935	12.818	57	60	1.147	0,23
Texas	21.869.159	57.283	55.723	852	708	4.393	0,26
Utah	2.404.658	8.376	8.376	0	0	161	0,35
Vermont	588.245	10.474	10.474	0	0	–	1,78
Virginie	7.183.318	35.397	34.357	893	147	5.465	0,49
Virginie-Occi- dentale	1.705.879	2.976	2.976	0	0	–	0,17
Washington	6.029.673	22.236	21.997	239	0	606	0,37

Tableau 2 : (suite)

	population (> 5 ans)	fr. total (fr. + pat. + cadj.)	français (fr.)	patois (pat.)	cajain (caj.)	créole français	fr. total vs pop. (%)
Wisconsin	5.243.435	11.294	11.246	48	0	310	0,22
Wyoming	487.031	1.427	1.427	0	0	–	0,29

Or, la francophonie représentée par ces chiffres n’est pas uniquement due à la présence historique de la langue. Elle résulte également de l’immigration plus récente de Canadiens, de Français et d’autres ressortissants, venus aux États-Unis pour des raisons professionnelles ou personnelles (particulièrement en Floride et en Californie, qui occupent respectivement la troisième et la quatrième place en chiffres absolus). La proportion de personnes d’ascendance ou d’origine ethnique française, calculée par l’*American Community Survey* (cf. figure 8), dépasse d’ailleurs nettement la part des locuteurs du français.

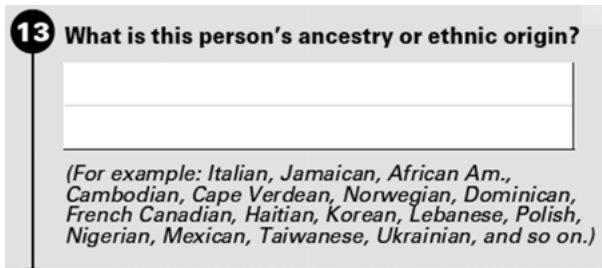


Figure 8 : Question sur l’ascendance aux États-Unis dans l’enquête de l’ACS (ACS 2012)

Le tableau 3 met en évidence les sept premiers États en termes de part de la population déclarant une ascendance française : les six États de la Nouvelle-Angleterre et la Louisiane.

Tableau 3 : Répartition de la population d'ascendance française dans les États-Unis (données basées sur les résultats de l'ACS 2013).

États	pop.	Français (sauf basque)	Franco- Canadiens	total	total vs pop. (%)
New Hampshire	1.317.474	212.573	112.906	325.479	24,7 %
Maine	1.329.084	223.968	100.435	324.403	24,4 %
Vermont	625.498	91.686	51.539	143.225	22,9 %
Louisiane	4.529.605	640.751	113.985	754.736	16,7 %
Rhode Island	1.052.471	124.759	49.200	173.959	16,5 %
Massachusetts	6.560.595	521.163	258.686	779.849	11,9 %
Connecticut	3.572.213	218.109	99.352	317.461	8,9 %

3 Frontières historiques : la genèse des frontières

3.1 Disputes entre la France et l'Angleterre

La France et l'Angleterre atteignent l'Amérique du Nord en cherchant un passage alternatif à celui de Magellan vers l'Inde : en 1497, le navigateur vénitien Giovanni Caboto (1450–1498) débarque au service d'Henry VII d'Angleterre et déclare le territoire sous possession anglaise. En 1524, le génois Giovanni da Verrazano (1485–1528) remonte le long de la côte Est de l'Amérique du Nord pour compte de François I^{er} ; en 1534/1535, le malouin Jacques Cartier (1494–1554) explore le golfe de Saint-Laurent et prend possession du pays en amont au nom de François I^{er}. Les passages vers l'Inde, l'or et les diamants recherchés par Caboto et Verrazano ne sont pas découverts, mais quelques Français s'installent pour profiter de l'abondance en poisson et des opportunités qu'offre le commerce de la fourrure.

En 1605, Samuel de Champlain fonde Port-Royal (Nouvelle-Écosse) et, en 1608, Québec. Les bases de deux piliers centraux de la Nouvelle France sont établis : l'Acadie et le bassin du fleuve Saint-Laurent, le long duquel d'autres villes suivront : Trois-Rivières, fondée en 1634 par Laviolette, et Montréal, fondée en 1642 par Maisonneuve.

Les Anglais profitent de la zone poissonneuse en Terre-Neuve et établissent sur la côte Est de l'Amérique du Nord les Treize colonies qui renieront leur patrie en 1776 ; les Français explorent les Grands Lacs, la baie d'Hudson et le Mississippi jusqu'à la Louisiane, qui deviendra le troisième pilier de la francophonie américaine (cf. figure 9). Les conditions de vie y étant plutôt défavorables, le Canada ne connaît pas d'immigration française massive, et vu la domination de l'Église catholique, la colonie française n'attire pas non plus de réfugiés religieux. L'afflux aura lieu avec 1.000 soldats envoyés au Canada pour combattre les Iroquois, et qui y resteront pour moitié,

ainsi que presque 800 orphelines (les « Filles du roi ») embarquées pour le Nouveau Monde entre 1663 et 1673 pour assurer un équilibre entre les sexes. Lorsque les Anglais prendront le pouvoir en 1760, environ 10.000 Français auront immigré et, grâce à un taux de natalité élevé, seront passés à 70.000 colons d'origine française.



Figure 9 : L'Amérique du Nord avant 1763 (Wikipedia 2007/2015, *Carte de la Nouvelle-France vers 1750 – version française*, © Pinpin/User:Mont-Joli ; cette carte est sous licence GFDL)

Les possessions françaises sont menacées de deux côtés. Les conflits avec les autochtones sont résolus par la paix de Montréal en 1701, les conflits avec les Anglais durent plus longtemps : de 1629 à 1632, ces derniers prennent pour la première fois possession du Québec ; jusqu'en 1763, quatre guerres intercoloniales opposent la France à l'Angleterre qui sortira victorieuse de (dans sa propre terminologie) ces « French and Indian Wars ». Ces affrontements sont les conséquences de conflits européens ; ils se déclenchent avec la première guerre intercoloniale (1689–1697), scellée par le traité de Ryswick qui n'entraîne pas encore de changements territoriaux majeurs pour l'Amérique du Nord, et continuent avec une seconde guerre (1702–1713), qui se déroule parallèlement à la guerre de Succession d'Espagne et a pour conséquence la cession à l'Angleterre de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve (la France y conservant un droit de pêche) et du pourtour de la baie de Hudson dans le traité d'Utrecht en 1713.

Les colons francophones de l'Acadie (Nouvelle-Écosse) refusent de prêter serment d'allégeance au roi d'Angleterre, d'où leur nom de *French Neutrals*. Après une période

de tolérance, les environ 15.000 Acadiens sont expulsés au cours de ce qui va rester dans l'Histoire comme le Grand Dérangement (1755–1763). 3.000 à 5.000 d'entre eux partent pour le troisième pilier nord-américain de colonisation francophone, établi en 1699, la Louisiane, où ils renforcent la francophonie déjà établie par les colons français (dénommés « créoles blancs ») avec la culture cajine (angl. *cajun* < fr. (*a*)*cadien* [akadʒɛ]).

La guerre de Sept Ans (1756–1763) s'étend également dans le Nouveau Monde, où elle a même débuté plus tôt (1754) : les Anglais gagnent la bataille des Plaines d'Abraham (1759) et la capitulation française est scellée par le traité de Paris en 1763, qui fait perdre à la France tous ses territoires d'Amérique du Nord, à l'exception de l'actuelle collectivité d'outre-mer Saint-Pierre-et-Miquelon et des droits de pêche à Terre-Neuve, préservés encore jusqu'en 1904.

Tableau 4 : Les guerres intercoloniales et leurs guerres européennes associées

	guerre nord-américaine	guerre européenne	Traité
1689–1697	première guerre intercoloniale (« King William's War »)	guerre de la Ligue d'Augsbourg/guerre de la Succession du Palatinat	de Ryswick
1702–1713	deuxième guerre intercoloniale (« Queen Anne's War »)	guerre de Succession d'Espagne	d'Utrecht
1744–1748	troisième guerre intercoloniale (« King George's War »)	guerre de Succession d'Autriche	d'Aix la Chappelle
1754–1763	quatrième guerre intercoloniale (guerre de la Conquête)	guerre de Sept Ans	de Paris

Le Canada revient à l'Angleterre, la Louisiane à l'Espagne et, après un intermède français sous Napoléon (1800–1803), aux États-Unis, qui l'achèteront à la France pour 15 millions de dollars (soit un pouvoir d'achat équivalent aujourd'hui à environ 250 millions de dollars). Cette plus grande vente immobilière de l'histoire comprendra bien plus que la Louisiane actuelle : les territoires des États actuels de l'Arkansas, du Missouri, de l'Iowa, de l'Oklahoma, du Kansas, du Nebraska, du Dakota du Sud, ainsi que des parties d'autres États américains et des provinces canadiennes du Manitoba, du Saskatchewan et d'Alberta viennent agrandir le territoire des États-Unis. D'autres gains territoriaux seront à l'origine de tensions politiques internes entre les États industrialisés du Nord et les États du Sud recourant à l'esclavage pour l'exploitation des plantations de coton. Ces tensions aboutiront à la guerre de Sécession (1861–1865), dont l'anglophonie ressortira, en fin de compte, renforcée.

3.2 La victoire des anglophones

« Je suis comme le public, j'aime beaucoup mieux la paix que le Canada, et je crois que la France peut être heureuse sans Québec », c'est ainsi que Voltaire résume l'état d'esprit dans l'Hexagone en 1762 dans une lettre au comte de Choiseul (Voltaire 1837, 528). Or, « Je me souviens » est la devise actuelle du Québec, et ce souvenir ne se rapporte pas seulement à l'origine française, mais également à la fin du soutien de la part de la métropole. L'armée et la classe supérieure repartent pour l'Hexagone, l'immigration française s'interrompt.

Les tentatives d'assimilation des francophones sont d'abord réfrénées par l'*Acte de Québec* (1774) : les Anglais, menacés par les mouvements indépendantistes de l'Amérique du Nord, essaient de s'assurer la loyauté des francophones avec des concessions telles que le droit à la liberté de culte, permettant à l'Église catholique de rester dans la Province, et la réintroduction du droit civil français, disponible uniquement en langue française et renforçant ainsi son usage.

De plus, l'Acte ajoute au Québec francophone de larges parts de l'arrière-pays américain, ce qui restreint les possibilités d'expansion des Treize colonies vers l'Ouest. Aux yeux des colons anglais, il représente donc un des cinq *Intolerable Acts* qui conduisent à la Déclaration d'indépendance du 4 juillet 1776. La guerre d'Indépendance (1775–1783) amène à la perte des Treize colonies pour l'Angleterre, mais cette défaite territoriale n'entraîne pas une défaite linguistique. Bien au contraire, l'anglophonie va encore s'élargir beaucoup plus : avec le *Louisiana Purchase* (1803), le territoire des États-Unis va doubler de taille, et avec la guerre américano-mexicaine (1846–1848), il va s'étendre dans le sud-ouest jusqu'au Pacifique.

L'indépendance des États-Unis déclenche la fuite d'environ 50.000 loyalistes britanniques vers le Canada actuel. Leur arrivée s'accompagne de tensions conduisant à l'*Acte constitutionnel* (1791) qui scinde le Canada en deux provinces distinctes, le Haut- et le Bas-Canada. Le Bas-Canada correspond en grande partie à la province actuelle du Québec et comporte environ 90 % de francophones. L'absence d'immigration est compensée par un taux de natalité toujours élevé (la « revanche des berceaux ») qui multiplie le nombre des Franco-Canadiens par presque dix en 90 ans : des quelque 70.000 Français de l'année 1760, ils sont déjà devenus 670.000 en 1851 ; doublant de nouveau jusqu'à 1901, leur nombre passe à 1,3 million, et jusqu'à 1961, il augmente pour dépasser les 4 millions.

Malgré leur statut de majorité quantitative resté constant au cours de l'Histoire, ils n'exercent d'abord que peu d'influence économique et politique. La nouvelle majorité qualitative est représentée par les Anglais, qui dominent le commerce et la politique :

« [...] il est facile de voir que les Français sont le peuple vaincu. Les classes riches appartiennent pour la plupart à la race anglaise. Bien que le français soit la langue presque universellement parlée, la plupart des journaux, les affiches, et jusqu'aux enseignes des marchands français sont

en anglais ! Les entreprises commerciales sont presque toutes en leurs mains. C'est véritablement la classe dirigeante du Canada » (Tocqueville 1831, 202).

C'est ainsi qu'Alexis de Tocqueville décrit la situation en 1831, notant : « ils [les Français] sentent déjà très bien que la race anglaise s'étend autour d'eux d'une manière alarmante » (ibid., 206). Une rébellion des Patriotes (1837–1838) menés par Papineau, qui luttent pour la représentation démographique des francophones, se heurte entre autres à la résistance des forces conservatrices et est noyée dans le sang par l'armée anglaise.

Lord Durham (1839) rédige un rapport détaillé sur l'insurrection. Il prédit une jalousie néfaste entre les deux groupes : « A jealousy between two races, so long habituated to regard each other with hereditary enmity, and so differing in habits, in language and in laws, would have been inevitable [...] » (Durham 1839, 63) et propose donc une solution allant dans le sens des anglophones : « a provident legislator [...] would therefore establish those institutions which would be most acceptable to the race by which he hoped to colonize the country » (ibid., 64). Pour lui, la supériorité des Anglo-Québécois ne fait pas de doute : « The superior political and practical intelligence of the English cannot be, for a moment, disputed » (ibid., 46). Certes, il reconnaît aux Franco-Québécois cultivés des mœurs raffinées, un « greater amount of refinement, of speculative thought and of the knowledge that books can give [...] », mais la majorité d'entre eux seraient des analphabètes, à l'opposé des Anglo-Québécois, qu'il décrit comme des colons bien éduqués, des personnes dotées d'un « considerable amount of education, [...] trained in their own country, to take a part in public business [...] » (ibid.).

L'assimilation des Franco-Canadiens aux Anglo-Canadiens devait asseoir la domination britannique. Londres en fait la tentative avec l'*Acte d'Union* (1840) sur la mise en minorité des francophones par l'union du Haut- et du Bas-Canada où l'anglais est la seule langue officielle (article 41). Cette assimilation ne s'impose certes pas et cède au pragmatisme dans l'usage, si bien que le passage correspondant est abrogé dès 1848 en faveur du bilinguisme, mais ce n'est qu'en 1867 lors de la fondation du Canada fédéral moderne avec l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* (AANB, depuis 1982 Loi constitutionnelle) que la tradition du bilinguisme est ancrée dans la Constitution. En conséquence, les deux langues sont mises sur un pied d'égalité au Parlement fédéral et au Parlement de la province de Québec :

« Dans les chambres du parlement du Canada et les chambres de la législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif ; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire ; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par-devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada qui seront établis sous l'autorité de la présente loi, et par-devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de Québec, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues.

Les lois du parlement du Canada et de la législature de Québec devront être imprimées et publiées dans ces deux langues » (AANB, art. 133).

Or, l'anglais prédomine *de facto*, même dans les domaines mentionnés, et d'autres lois relatives à la langue ne sont pas promulguées, à l'exception de concessions mineures comme l'introduction de titres de transport bilingues (Loi Lavergne 1910) ou de billets de banque bilingues (1935). L'influence sociale est toujours le fait des anglophones : les francophones ont un faible niveau d'éducation, exercent des professions mal rémunérées et ne peuvent monter dans la hiérarchie qu'avec des connaissances en anglais, alors qu'à l'inverse, des connaissances en français ne sont pas nécessaires pour l'ascension sociale.

Entre 1840 et 1930, la situation économique pousse près d'un million de Franco-Canadiens à émigrer vers la Nouvelle-Angleterre : d'une part, les capacités de production alimentaire de l'agriculture étaient insuffisantes face à la surpopulation issue du haut taux de natalité, et d'autre part, l'industrie croissante de la Nouvelle-Angleterre avait besoin de main-d'œuvre. Mais la crise économique des années vingt touche également les États-Unis et va freiner le va-et-vient entre les deux pays : « Y a pas d'ouvrage au Canada/Y en a ben moins dans les États/Essayez pas d'aller plus loin/ Vous êtes certains de crever d'faim » – c'est en ces mots que la première auteure-compositrice-interprète québécoise, La Bolduc, pousse ses compatriotes à l'optimisme en 1930 dans la chanson *Ça va venir, découragez-vous pas* (La Bolduc 1930), elle-même ayant fait l'expérience d'avoir émigré à Springfield (Massachusetts) sans y avoir trouvé de meilleures conditions.

4 Frontières juridiques : la renaissance de la francophonie

4.1 La Révolution tranquille

Les Franco-Canadiens prennent de plus en plus conscience du déséquilibre social. Grâce à la modernisation de la société des années 1960, entrée dans l'Histoire sous le nom de Révolution tranquille, les Québécois trouvent le pouvoir de le remettre en cause. Le gouvernement conservateur et hostile aux réformes de l'Union nationale de Maurice Duplessis est remplacé par le Parti libéral du Québec (PLQ, 1960–1966) de Jean Lesage. Entrés en scène avec le slogan de campagne « c'est l'temps qu'ça change », les libéraux résument dans la devise « être maître chez nous » leur objectif : l'autodétermination économique, politique et sociale. Les conglomérats anglo-américains sont mis à l'écart de l'économie et de l'exploitation des ressources naturelles, l'Église catholique de l'État et de la société : l'introduction des principes de l'État-providence entraîne la décléricalisation et déconcessionnalisation des domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux ; le changement des conceptions morales conduit à une désacralisation de la société civile. On assiste à la naissance d'une classe moyenne francophone instruite qui développe l'assurance indispensable

pour remettre en question la dominance anglo-canadienne sur le plan provincial aussi bien que fédéral.

4.2 Réformes au niveau fédéral

Ottawa répond au mécontentement croissant des Franco-Canadiens en mettant en place, en 1963, la *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* (Commission Laurendeau-Dunton), qui confirme l'existence du déséquilibre entre les deux groupes linguistiques sous bien des aspects. Pour le Premier ministre libéral Pierre Elliott Trudeau, la solution consiste à renforcer le bilinguisme, qu'il élargit en 1969 à tous les niveaux de l'administration avec la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

« La présente loi a pour objet :

- a) d'assurer le respect du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada, leur égalité de statut et l'égalité de droits et privilèges quant à leur usage dans les institutions fédérales, notamment en ce qui touche les débats et travaux du Parlement, les actes législatifs et autres, l'administration de la justice, les communications avec le public et la prestation des services, ainsi que la mise en œuvre des objectifs de ces institutions ;
- b) d'appuyer le développement des minorités francophones et anglophones et, d'une façon générale, de favoriser, au sein de la société canadienne, la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais ;
- c) de préciser les pouvoirs et les obligations des institutions fédérales en matière de langues officielles » (LLO, art. 2).

L'institutionnalisation du bilinguisme au plan fédéral requiert une bonne connaissance du français de la part des employés de la fonction publique, ce qui implique des avantages pour les candidats francophones et un gain de prestige pour le français. La loi prévoit en outre la fonction d'un *Commissaire aux langues officielles*, chargé de contrôler la mise en œuvre de la loi, de suivre les plaintes et de sensibiliser le public à la question. Ses rapports annuels attesteront d'une re francisation, mais indiqueront également que le bilinguisme prévu par la loi ne s'installe pas toujours dans le quotidien professionnel des employés de la fonction publique : « trop souvent, un superviseur a une connaissance insuffisante et un niveau de compétence inadéquat du français ou de l'anglais pour pouvoir communiquer avec ses employés dans la langue officielle de leur choix » (Commissaire 2013, 29), ce qui conduirait généralement à l'assimilation linguistique des fonctionnaires francophones ; en effet, « exception faite du Québec, l'anglais est encore considéré comme la langue de l'ascension professionnelle » (Commissaire 2008, 8).

En 1969, la Constitution du Canada est toujours entre les mains des Anglais. Certes, le Statut de Westminster (1931) concède l'indépendance législative, mais il décrète également qu'une modification de la Constitution n'est possible qu'avec l'accord du Royaume-Uni. Le rapatriement de la Constitution du Canada aboutit sous Trudeau à la *Loi constitutionnelle* de 1982. Sa première partie est la *Charte canadienne*

des droits et libertés (CCDL), le texte fondamental de la Constitution qui vise à protéger les droits des citoyens, et ceci également sur le plan linguistique. L'article 23 réglemente les possibilités de scolarisation des minorités anglophone et franphone :

« (1) Les citoyens canadiens (a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident ; (b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province, ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.

(2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction » (CCDL, art. 23, 1-2).

Le Québec n'a pas ratifié la Charte jusqu'à présent, sans que cela n'implique de conséquences juridiques majeures ; l'article cité protège également la minorité anglophone du Québec.

4.3 Réformes au Nouveau-Brunswick

Les minorités francophones dans les provinces à dominance anglophone profitent elles aussi de la Charte. Bien souvent, les droits qu'elle garantit représentent même la seule protection dont elles bénéficient. Un statut exceptionnel revient au Nouveau-Brunswick, la province ayant le plus grand pourcentage de population francophone après le Québec. Ceci s'explique par le retour au pays des Acadiens à la suite du Grand Dérangement, non pas dans les territoires exacts qu'ils avaient initialement délaissés, entre-temps colonisés par les Anglais, mais dans différents endroits des trois provinces maritimes : en Nouvelle-Écosse, sur l'Île-du-Prince-Édouard et surtout au Nouveau-Brunswick. Celle-ci est l'unique province évoquée explicitement dans les articles sur les droits linguistiques de la Charte, et ceci de manière récurrente : le bilinguisme au plan fédéral est systématiquement appliqué à la province. Citons à titre d'exemple l'article 16,1 – « Le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada ; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada » – dont l'article 16,2 se distingue seulement par le remplacement de « Canada » par « Nouveau-Brunswick » et de « du Parlement » par « de la Législature ».

Or, la première loi provinciale reconnaissant le français et l'anglais comme langues officielles remonte à déjà plus loin : la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* (1969) fait du Nouveau-Brunswick la seule province canadienne officiellement bilingue. Elle établit le bilinguisme, entre autres, au plan administratif, mais laisse encore trop de questions en suspens pour garantir l'égalité complète des droits et privilèges des deux communautés linguistiques. C'est l'objectif de la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-*

Brunswick (1981), également connue comme Loi 88 et intégrée, en 1993, dans la Constitution canadienne, conférant à l'appartenance communautaire le statut unique de droit constitutionnel. La *Loi sur les langues officielles* (2002) oblige le gouvernement à promouvoir les deux langues officielles et élargit la loi d'origine au plan municipal et aux soins de santé. Par ailleurs, le Nouveau-Brunswick compte également avec l'Université de Moncton (fondée en 1980), qui fonctionne exclusivement en français.

4.4 Réformes au Québec

Au Québec, la solution du bilinguisme semble peu adaptée aux intérêts des francophones. Avec les changements apportés par la Révolution tranquille, ils sont bien devenus la majorité qualitative dans leur province, tout en trouvant leur statut de majorité quantitative menacé non seulement par la décroissance de la natalité, mais surtout par l'afflux d'immigrants venant généralement renforcer le groupe des anglophones. La population prend pleinement conscience de ce développement en 1968 lors des événements de Saint-Léonard, une communauté dans la banlieue de Montréal constituée d'environ 60 % de francophones, de 30 % d'italophones et de 10 % d'allophones provenant d'autres communautés linguistiques. Comme 90 % des enfants d'immigrés fréquentent l'école primaire bilingue et 85 % d'entre eux passent ensuite à l'école secondaire anglaise, il est question de supprimer l'école primaire bilingue, mais les allophones s'y opposent massivement. Militants francophones et parents allophones s'affrontent par divers moyens, dont une manifestation qui entraîne la proclamation en 1969 de la loi sur l'émeute. La discussion médiatique autour des événements porte l'enjeu de la langue à la conscience du public : dans le petit quartier de Saint-Léonard se dégage pour beaucoup de Québécois une vision peu attrayante de l'avenir de leur province : un Québec dans lequel le français perdrait constamment de son importance.

Le gouvernement du Québec sous Jean-Jacques Bertrand, Premier ministre de l'Union nationale, réagit en 1968 en instaurant la *Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec* (Commission Gendron). La situation à Saint-Léonard continuant toutefois de s'envenimer, il adopte, avant même d'avoir obtenu les résultats de la commission, la Loi 63, *Loi pour promouvoir la langue française au Québec* (1969), qui déclare obligatoire l'enseignement du français dans les écoles anglophones. L'établissement du libre choix de la langue d'enseignement tranquillise certes les parents allophones, mais suscite la colère des francophones et ne représente donc pas une solution pour apaiser les tensions. L'emploi du français sur le lieu de travail, tout comme la place privilégiée du français dans l'affichage public, sont seulement présentés comme un objectif.

Les résultats communiqués ensuite par la Commission Gendron confirmeront le sentiment que la connaissance du français n'a pas d'importance pour une carrière au sein d'entreprises québécoises et le fait que la préférence va vers les anglophones :

« Au total il en coûte plus à un travailleur francophone pour monter dans la hiérarchie de travail qu'à un anglophone. Au premier on demande le bilinguisme, au second on concède un quasi unilinguisme » (Commission 1972, 111).

En conséquence, le gouvernement libéral de Robert Bourassa vote la Loi 22, *Loi sur la langue officielle* (1974). Pour combler les lacunes de la Loi 63, celle-ci prévoit que seuls les locuteurs de langue maternelle anglaise peuvent fréquenter les écoles anglaises, mais le statut de locuteur de langue maternelle anglaise est défini de manière peu convaincante. D'autres mesures prises en faveur de la francisation des entreprises, comme, entre autres, l'introduction de certificats, ne produisent pas non plus l'effet voulu.

Le Parti québécois, fondé en 1968, a pour principal objectif l'indépendance politique, économique et sociale d'une province à dominance francophone. En 1976, les péquistes arrivent pour la première fois au pouvoir sous René Lévesque, et en 1977, ils établissent une loi visant à mettre le français au premier plan dans tous les domaines officiels : la Loi 101, également appelée *Charte de la langue française* (CLF), dont l'article 1 déclare : « Le français est la langue officielle du Québec ». La frontière linguistique juridique est déplacée au grand avantage des francophones ; les anglophones deviennent définitivement une minorité qualitative et une partie d'entre eux quitte la province. Une guerre linguistique éclate dans les médias entre, d'un côté, la majorité francophone de la province et, de l'autre, une grande partie de la majorité anglophone nationale, qui soutient la minorité anglophone de la province.

Certains aspects de la Charte doivent être assouplis, notamment les trois suivants : premièrement, dans le troisième chapitre de la CLF, « La langue de la législation et de la justice », seule la version francophone des documents législatifs et juridiques est reconnue comme significative. Étant contraire à l'article 133 de l'AANB, la discrimination de la version anglaise est déclarée anticonstitutionnelle en 1979 par l'arrêt *Blaikie*.

Deuxièmement, l'article 73 (« clause Québec ») du huitième chapitre de la CLF, « La langue de l'enseignement », permet l'inscription à une école anglaise uniquement aux enfants dont les parents en ont fréquenté une au Québec dans le primaire. Les Anglo-Canadiens récemment installés sont eux-mêmes exclus par cette mesure, qui sera contrée par l'article 23 (« clause Canada », citée en § 4.2) de la CCDL (1982). Cet article sciemment formulé en réaction à l'article 73 de la CLF permet à la Cour suprême d'ordonner la modification de la CLF en 1984. Cependant, étant donné qu'un an d'école primaire anglaise suffit pour permettre non seulement à l'élève concerné, mais également à ses frères et sœurs (73,2) et à ses descendants (73,1) d'accéder à l'école publique anglaise, les moyens ne manquent pas pour esquiver l'école française. Afin de fermer cette brèche, les péquistes introduisent la Loi 104 (2002), qui est ratifiée à l'unanimité, mais soulève des contestations de la part des Anglo-Canadiens et est déclarée anticonstitutionnelle par la Cour suprême en 2009.

Troisièmement, dans le septième chapitre de la CLF, « La langue du commerce et des affaires », l'article 58 ordonne l'emploi exclusif du français pour l'affichage public, ce qui est, pour beaucoup, incompatible avec la liberté d'expression garantie

dans l'article 2 de la CCDL. L'article est déclaré inopérant dans l'arrêt Ford. Les Québécois se réfèrent alors à la *clause notwithstanding* pour introduire la Loi 178 (1988) qui ne tolère que le français dans le paysage urbain, mais autorise également d'autres langues à l'intérieur des bâtiments tant que le français domine. Cependant, la *Commission des droits de l'homme* de l'ONU elle-même conclut à une violation des droits fondamentaux. Une nouvelle loi est donc ratifiée : la Loi 86 (1993), qui prévoit la possibilité d'employer d'autres langues que le français également à l'extérieur des bâtiments.

4.5 Réformes aux États-Unis

Dans la Louisiane des années 1960, la frontière linguistique a déjà nettement plus progressé à l'avantage de l'anglais qu'au Québec. Après la vente de la Louisiane en 1803, la francité a beau avoir été d'abord renforcée avec les réfugiés de Saint-Domingue, puis d'Haïti, l'anglais est devenu la seule langue officielle de l'administration et de l'enseignement dans la Constitution de 1864 suite à la victoire des troupes de l'Union lors de la guerre de Sécession sur le territoire de la Louisiane. L'altérité de la Louisiane cède à une acculturation croissante et ce n'est que cent ans plus tard, au cours du mouvement des droits civiques, qu'elle connaît une revalorisation avec la *Cajun Renaissance*. En 1968, le *Council for the Development of French in Louisiana* (CODOFIL) est fondé dans le but de désenclaver la Louisiane de la francophonie et d'y renforcer le bilinguisme. La Constitution actuelle, adoptée en 1974, ne déclare pas de langue officielle, mais concède aux Louisianais (en anglais) le droit de préserver leurs origines linguistiques et culturelles. Cela engendre certes une prise de conscience des Cadjins, mais leur identité s'exprime moins sur le plan linguistique que sur le plan culturel, de sorte que la présence du français dans la vie quotidienne reste limitée.

À la différence de la Louisiane, la Nouvelle-Angleterre se caractérise par une francophonie cohérente et stable jusqu'au milieu du XX^e siècle. Le contact avec le Canada francophone est maintenu par les flux migratoires entre le Québec canadien et le « Québec d'en bas » ; les quartiers industriels des Franco-Canadiens, également dénommés Petits Canadas, assurent la cohésion sociale et les écoles paroissiales, un système scolaire francophone ou bilingue. Mais ces deux structures se perdent presque complètement au cours de l'ère postindustrielle. La frontière linguistique cède devant l'américanisation des francophones dans le creuset culturel. Entre 1970 et 1980, le nombre de personnes qui affirment parler français à la maison passe de 906.000 à 412.000, se réduisant de plus de moitié ; en 2010, ce chiffre diminue encore presque de moitié pour arriver à environ 217.000 (cf. tableau 2, colonne 2).²

2 Il s'agit de 216.849 francophones vivant dans les six États de la Nouvelle-Angleterre.

Au sein de trois enclaves francophones, éparpillées dans le pays (Frenchville, Pennsylvanie ; Old Mines/La Vieille Mine, Missouri ; Carenage/Frenchtown, Îles Vierges américaines), la situation du français est extrêmement précaire.

5 Frontières mentales : les barrières dans la tête

5.1 Attitudes linguistiques

Deux langues distinctes représentent rarement des options équivalentes pour atteindre le même impact. Le français et l'anglais sont dotés de valeurs particulières et perçus de manière différente dans le monde entier, que cela soit dû aux sonorités linguistiques typiques ou aux stéréotypes culturels liés aux deux communautés, stéréotypes qui, en tant que tels, ne reflètent pas directement la réalité extralinguistique, mais fonctionnent comme moyen d'orientation dans une réalité complexe, en dirigeant l'attention sur des traits apparemment ou effectivement frappants. À la frontière franco-anglaise en Amérique du Nord viennent s'ajouter des connotations supplémentaires spécifiques qui découlent de la réalité sociolinguistique locale.

Les attitudes historiques peuvent être étudiées au travers d'analyses textuelles (cf. par ex. Reutner 2009b), les attitudes contemporaines également à l'aide d'analyses ethnographiques du comportement (cf. par ex. Heller et al. 1982), de questionnaires (cf. par ex. Bourhis 1983 ; Bourhis/Lepicq 1993), d'entretiens ou de la méthodologie des faux-couples (*matched-guise-technique*). Cette approche consiste à faire écouter aux sujets des enregistrements vocaux auxquels ils doivent attribuer certains traits de caractère, comme par exemple être sympathique, sociable, intelligent, distingué, chaleureux, dynamique, instruit, fiable, avoir de l'ambition, avoir les qualités d'un leader, avoir le sens de l'humour et avoir du caractère (cf. Laur 2009, 218). Pour limiter l'influence de caractéristiques individuelles sur l'évaluation, chaque locuteur est représenté par un enregistrement dans les deux langues. La méthode, développée par Lambert et al. (1960) et Lambert/Frankel/Tucker (1966), permet de constater une estimation du français généralement moins bonne que pour l'anglais, et ceci non seulement du côté des anglophones, ce qui pourrait être interprété comme une préférence du propre groupe (*in-group bias*), mais aussi de celui des francophones, qui dénigrent leur propre langue.

Si ce résultat était relativement prévisible dans les années 1960, il est surprenant qu'il ait été maintenu même après plusieurs décennies d'aménagement linguistique (cf. Genesee/Holobow 1989 ; Laur 2009). Les attitudes linguistiques développées au cours de l'histoire sont-elles trop figées pour refléter les mutations sociales depuis la Révolution tranquille ? Ou les évaluations témoignent-elles de la persistance réelle d'un écart de statut ? Il se peut que d'autres variables jouent également un rôle : Laur (2009, 221ss.) démontre par exemple l'influence du sexe et explique que non seulement l'anglais est généralement mieux évalué quand il est employé par des hommes,

mais aussi que les voix anglaises masculines sont très fortement associées au statut et à la compétence, tandis que les femmes sont généralement mieux évaluées lorsqu'elles parlent français.

5.2 Écologie linguistique nord-américaine

L'aménagement linguistique peut influencer les attitudes métalinguistiques en modifiant la situation sociolinguistique. Il a pourtant peu d'impact sur les connotations inhérentes à la langue et à la communauté linguistique, de même que sur l'environnement des francophones d'Amérique, qui est doublement à triplement anglophone : l'anglais est la *lingua franca* d'un monde globalisé par un marché commun avec des multinationales opérant en anglais et par un nouvel espace digital créé par les États-Unis qui diffusent leur culture technique, culinaire et musicale dans la plupart des pays du monde. Si cela constitue un développement global, pour les francophones d'Amérique du Nord l'anglais représente également la langue qui domine dans leur propre pays. Au Canada, en particulier, vient s'ajouter comme caractéristique unique le fait que l'anglais soit non seulement la langue majoritaire du pays, mais aussi la langue du puissant voisin au sud. Gérald Paquette, porte-parole de l'*Office québécois de la langue française*, déclare lors d'un entretien en 2005 : « Il y aurait moins de pression si nos voisins étaient des Italiens, mais nos voisins utilisent la langue d'attraction internationale ». Elle est perçue non seulement comme une menace linguistique, mais aussi culturelle : « La langue américaine charrie avec elle les valeurs culturelles d'une société. Ce n'est pas un espéranto sans culture dominante ; [...] » (Reutner 2009a, 180, entretien avec Paquette). Des extraits d'interviews et d'un film bilingue permettront, dans ce qui suit, d'illustrer la frontière mentale entre Franco- et Anglo-Québécois (cf. § 5.3), entre Franco- et Anglo-Canadiens (cf. § 5.4) ainsi qu'entre Franco- et Anglo-Américains (cf. § 5.5).

5.3 Frontières mentales entre Franco- et Anglo-Québécois

Les Anglo-Québécois « sont une minorité régionale, mais ils font partie de la majorité continentale ». Gérald Paquette explique ainsi pourquoi il ne voit pas de marge de manœuvre pour l'égalité des langues au Québec, et poursuit : « Je leur dis : « Vous n'êtes pas une vraie minorité, vous êtes les représentants d'une majorité extérieure ! » » (Reutner 2009a, 172, entretien avec Paquette). Pour Sylvain Deschênes, de l'Action Nationale, les anglophones se percevaient encore comme une majorité envers laquelle on ne pourrait riposter qu'avec une certaine attitude de guérilla :

« C'est surtout le problème de la position des Anglais qui se sentent majoritaires. Je pense qu'on finit par avoir une attitude de guérilla. Ce n'est pas agréable de dire à quelqu'un « je ne parle pas

anglais › mais c'est ce qu'on fait de plus en plus. Il y a des serveuses qui ne parlent pas français. Tant qu'il y aura des clients francophones et qu'il y aura toujours un autre client pour traduire, ça ne changera jamais » (Reutner 2009a, 165, entretien avec Deschênes).

Du côté de son propre groupe linguistique, Sylvain Deschênes déplore un certain opportunisme qui amène les francophones à se coaliser avec les anglophones quand cela présente un avantage : « Quelqu'un qui va tirer un avantage de parler anglais parle effectivement anglais. [...] Avec les avantages qu'ils ont parfois à se solidariser avec les Anglais, ils [les gens d'affaires] n'ont pas vraiment de choix. Beaucoup de gens sont souverainistes de cœur et fédéralistes par raison » (ibid., 166, entretien avec Deschênes).

Dans le doute, c'est l'anglais qui l'emporte la plupart du temps : « L'idée universelle est que c'est un plus de parler une autre langue, mais finalement on favorise l'emploi de l'anglais » (ibid.). Même si les Canadiens bilingues sont normalement sur un pied d'égalité, les unilingues francophones se situent loin derrière les unilingues anglophones.

5.4 Frontières mentales entre Franco- et Anglo-Canadiens

Si les Anglo-Québécois, en minorité à l'échelle de la province, se montrent parfois mécontents de ne pas pouvoir employer leur propre langue dans leur pays, ceci est encore moins compréhensible pour la majorité anglo-canadienne :

« On a moins de problèmes à convaincre les étrangers à utiliser le français que les Canadiens anglophones. Le Canada, c'est leur pays : *It's my country, why shouldn't I apply to speak my language in my country?* Avec les multinationales, pour les produits vendus ici, le Québec est vu comme un *domestic market*. Nous, on leur dit : *Québec is a French market*. Pour eux, *North America is a domestic market*. Les jeux vidéo qu'ils distribuent au Québec sont en anglais. Par contre, les jeux vidéo qu'ils distribuent en France sont en français. C'est normal pour eux, parce que les Français ne comprennent pas l'anglais » (Reutner 2009a, 173, entretien avec Paquette).

Le choix de la devise « briser les solitudes » par la gouverneure générale du Canada de 2005 à 2010, Michaëlle Jean, est un autre indice qu'une certaine frontière persiste entre les deux groupes linguistiques. La préoccupation centrale de Michaëlle Jean lors de son mandat était la réconciliation des deux communautés, la fin des « solitudes » anglaise et française, déclarée avec optimisme lors de son discours d'investiture : « Il est fini le temps des « deux solitudes » qui a trop longtemps défini notre approche de ce pays. L'étroitesse du « chacun pour soi » n'a plus sa place dans le monde actuel qui exige que nous apprenions à voir au-delà de nos blessures et de nos différends pour le bien de l'ensemble » (Jean 2005).

Les commentaires des journaux publiés les jours suivants montrent que pour de nombreux Canadiens, les « deux solitudes » n'appartenaient pas au passé. Certes, pour

quelques-uns, Michaëlle Jean « a fait un excellent discours. [...] Il ne faut pas exacerber nos différences » ou « We are an entirely different country from the one reflected in the words and faces of those who lead us – old faces, old men, who nurse ancient animosities and scratch at phantom wounds » (Reutner 2009a, 175). Mais pour la majorité, on observe des commentaires tels que « Michaëlle Jean a beau dire, le Canada est encore dans une large mesure composé de solitudes. C'est à la fois sa faiblesse et sa force [...] » (ibid., 176) ou la qualification du discours comme étant « the most ringing endorsement of undifferentiated pan-Canadianism [...] that the capital has heard in years », « What about the Canada › whose strength is its diversity › [...] ? » (ibid., 177).

Un an plus tard, les deux solitudes sont réconciliées de manière saisissante dans la comédie d'action *Bon cop, bad cop* (Canuel 2006). Il s'agit du premier film complètement bilingue du Canada, qui est devenu (avec sous-titres croisés) un des plus grands succès du cinéma québécois. Le Québécois David Bouchard et l'Ontarien Martin Ward doivent coopérer afin d'élucider le meurtre d'un cadavre découvert sur la frontière linguistique entre les deux provinces. Les traits de caractère associés à chaque représentant des deux communautés sont exagérés avec humour et ironie : le Franco-Canadien, habillé en jeans et blouson en cuir, agit impulsivement ; l'Anglo-Canadien, en costard-cravate, tâche de résoudre l'affaire de manière structurée et en tenant compte du règlement. Tous deux sont bilingues et capables d'alterner les deux langues avec brio en fonction de l'interlocuteur, de l'état d'âme et des objectifs communicatifs. Le fait que la frontière linguistique soit également une question de pouvoir est excellemment illustré dans une scène du film dans laquelle les deux policiers ne répondent à l'appel au secours du collègue en détresse qu'à partir du moment où celui-ci les en prie dans leur propre langue :

- « Martin *Bouchard ! Do something ! Bouchard help me !*
 David Y a-tu quelqu'un qui comprend l'anglais ici ? Parce que je pense que le monsieur avec la face mauve là-bas y essaie de me dire quelque chose.
 Martin David ! Aide-moi s'il-te-plaît !
 David Avec plaisir.
 [...]
 David Martin aide-moi !
 Martin [à la serveuse] Est-ce que je peux avoir un peu de citron, s'il vous plaît ?
 Serveuse Bien sûr, mon beau noir.
 David Martin niaise pas !
 Martin [à la serveuse] Et s'il y a quoi que ce soit..., ma carte. *I'm sorry, I don't understand you.*
 David *Fuck you.*
 Martin *Right language, wrong words.*
 David *Martin, help me please.*
 Martin Excusez. [Martin menace le suspect avec un fusil] Lâche mon partenaire » (Canuel 2006, minutes 30 : 00 – 31 : 40).

Mais la dualité canadienne se révèle également sous la forme d'une présence latente des événements historiques. La citation tout au début de cet article, issue du film, est

seulement l'un des exemples où l'Anglo-Canadien taquine le Québécois de trop vivre dans le passé et de ne pas avoir accepté la défaite contre les Anglais :

« Martin *You Quebecois are all the same [...]. Je me souviens. You're living in the past. You've got to get over it* » (Canuel 2006, minutes 55 : 45 – 55 : 55).

« Martin *Ah, makes perfect sense. Of course, she deserves to die ! She wouldn't let her client play in Quebec ten years ago. Well, I suppose some people still aren't over the Plains of Abraham. Incidentally, aren't you [s'adressant à David] supposed to be speaking English ?* » (Canuel 2006, minutes 58 : 28 – 58 : 40).

5.5 Frontières mentales entre Franco- et Anglo-Américains

Si le Québec représente une minorité à l'intérieur de l'État fédéral canadien, le Canada, à son tour, est lui-même une minorité au sein du continent nord-américain. Le Québec est donc doublement minorisé par rapport aux États-Unis, dont l'opinion publique fait parfois preuve de peu de compréhension envers les préoccupations des Franco-Québécois : « [Dans le journal *New York Times*], le Québec est un casse-tête, et son obstination à parler français alors qu'il serait si facile de parler anglais apparaît comme une des principales « causes » de ce statut équivoque » (Fishman 2002, 198).

Pour les Américains, l'aspiration à promouvoir une langue autre que l'anglais s'apparenterait à « une croisade au nom du pluralisme ethno-linguistique » ainsi qu'à des « pratiques mégalomaniaques d'autoglorification » (ibid., 199) : « Lorsque [...] le ministre québécois de l'Éducation a expliqué lors de son passage à la télévision américaine que l'objectif des efforts de francisation [...] était de défendre une langue affaiblie démographiquement et marginalisée fonctionnellement à cause des assauts irrésistibles de l'anglais, les médias et les campus ont retenti d'un éclat de rire tonitruant ! » (ibid.).

Il n'est pas étonnant que le « grand frère » au sud suscite des inquiétudes québécoises. Au creuset de culture (*melting pot*), l'acceptation états-unienne du multiculturalisme, s'oppose, très tôt déjà, l'image canadienne d'une société mosaïque, dans laquelle les éléments individuels ne se fondent pas, mais conservent leurs caractéristiques pour construire une image pluridimensionnelle. Des métaphores à base de plats avec des ingrédients que l'on peut bien distinguer les uns des autres, comme *salad bowl*, *pizza*, ou *minestrone*, semblent aujourd'hui l'emporter sur le creuset culturel également dans certains milieux des États-Unis, où l'idée de richesse culturelle se heurte, pourtant, à des considérations très pratiques. Gérald Paquette expose comment la Révolution tranquille serait invoquée aux États-Unis à titre d'exemple pour rejeter les revendications de leur propre minorité linguistique principale : « Pour nous, la richesse se trouve dans la diversité. Les Américains voient plutôt le côté pratique de l'uniformité. Pour eux, la diversité linguistique est un danger. Ils disent aux hispanophones : « Look what happened in Québec ! » Ils n'ont pas compris

que l'absence du bilinguisme était le problème » (Reutner 2009a, 180, entretien avec Paquette).

Lorsqu'il décrit les auto- et hétérostéréotypes aux États-Unis, Paquette parle de la frontière mentale de manière très imagée : « Je dis souvent aux Américains : « You think of yourself as benevolent giants, but most of us see you as arrogant Goliaths. That's why we have to be a little bit David in front of you » » (ibid.).

Du point de vue québécois, il coûterait beaucoup aux citoyens des États-Unis de se projeter dans d'autres cultures. C'est pourquoi Gérald Paquette compare la stricte politique linguistique du Québec à une chaise en acier sur laquelle les voisins ne pourraient plus s'asseoir confortablement, mais qu'au moins ils ne briseraient plus grâce à la protection apportée par l'acier.

« Les touristes américains aiment venir au Québec. Ils trouvent ça *charming*, mais en même temps, ils n'essayent pas de parler français, ils ne disent même pas bonjour. Ils pensent que c'est plus poli de donner une tape dans le dos que de dire bonjour. Je leur dis souvent : « You are a friend, a big friend, the problem is that when we invite you into our house and you sit on our chair, you break it because you are too big. So we have made it steal-plated. Now you are not comfortable in it, but at least you don't break it ». Nous les considérons comme une menace à cause de leur comportement » (ibid., 181, entretien avec Paquette).

6 Conclusion et nouveaux défis

Bilinguisme officiel dans l'État fédéral canadien, au Nouveau-Brunswick et en Louisiane ; unilinguisme francophone au Québec ; unilinguisme anglophone dans l'État fédéral des États-Unis et dans le reste des provinces canadiennes : c'est ainsi que l'on pourrait résumer le statut juridique de la frontière linguistique franco-anglaise en Amérique du Nord.

Quel que soit le scénario, d'autres types de frontières linguistiques se manifestent : des frontières géographiques entre les différentes zones de peuplement, des frontières quantitatives correspondant aux nombres de locuteurs, des frontières juridiques définissant le cadre législatif dans lequel s'exerce la distribution des langues, des frontières qualitatives témoignant de la répartition du pouvoir dans la vie quotidienne, et des frontières mentales issues des différentes attitudes linguistiques.

Les frontières linguistiques reflètent les rapports de force, et ceci non seulement dans une situation linguistique donnée, mais également au sein de la société en général. Elles ont souvent été déplacées au cours de l'Histoire : au Québec, la majorité francophone du début de la colonisation est devenue la minorité qualitative en 1763, et, à partir des années 1960, elle est redevenue la majorité quantitative et qualitative qu'elle est aujourd'hui. La minorité anglophone du Québec constitue la majorité quantitative comme qualitative actuelle du continent nord-américain, et, au moins pour le moment, la nouvelle majorité qualitative du monde entier.

Les lois sur la langue instaurées depuis les années 1960 ont provoqué un déplacement de la frontière linguistique qualitative à l'avantage du français dans de nombreux domaines où cela était possible. À l'école, dans l'administration et en partie également dans l'espace public réel, la communauté francophone a gagné en visibilité au Canada comme en Louisiane. Le recul de la frontière linguistique quantitative au détriment de la francophonie nord-américaine a pu être freiné et la frontière linguistique qualitative a pu nettement progresser à l'avantage de la francophonie. Depuis, il n'y a que la Nouvelle-Angleterre où la frontière linguistique a reculé du point de vue qualitatif comme quantitatif devant une anglicisation presque totale.

Deux défis de taille se posent pour les décennies à venir : au Canada, il s'agit de trouver les dispositions à prendre pour l'immigration afin que celle-ci ne conduise pas à une minorisation des francophones ; et dans toute l'Amérique du Nord, d'assurer leur visibilité dans l'espace virtuel. La lutte pour la répartition linguistique sur Internet a commencé et est menée avec véhémence du côté francophone comme du côté anglophone :

- les pages officielles existent-elles dans la langue des minorités respectives ?
- sont-elles actualisées avec autant de régularité et de fiabilité que celles existant dans la langue de la majorité ?
- à qui appartient le réseau ?
- comment le choix linguistique s'effectue-t-il dans la coopération virtuelle croissante entre les employés des provinces bilingues et leurs collègues des provinces unilingues ?

Ce ne sont que quelques-unes des nombreuses questions qui se posent actuellement et qui entraînent l'apparition, aux côtés des frontières juridiques, géographiques, mentales, quantitatives et qualitatives, des frontières numériques comme nouvelles frontières linguistiques du XXI^e siècle.

7 Bibliographie

- AANB = *Acte de l'Amérique du Nord britannique* (1867), <https://www.canlii.org/fr/ca/const/const1867.html> (10.05.2015).
- ACS 2012 = United States Census Bureau (2012), *American Community Survey questionnaire*, Washington, U. S. Department of Commerce, <http://www.census.gov/acs/www/Downloads/questionnaires/2012/Quest12.pdf> (10.05.2015).
- ACS 2013 = United States Census Bureau (2013), *Selected Social Characteristics in the United States. 2009–2013 American Community Survey 5-Year Estimates*, Washington, U. S. Department of Commerce, http://factfinder.census.gov/faces/tableservices/jsf/pages/productview.xhtml?pid=ACS_13_5YR_DP02&src=pt (10.05.2015).
- Basque, Maurice/Magord, André/Giroux, Amélie (edd.) (2003), *L'Acadie plurielle. Dynamiques identitaires collectives et développement au sein des réalités acadiennes*, Moncton, Université de Moncton.

- Bouchard, Pierre/Bourhis, Richard (2002), *L'aménagement linguistique au Québec : 25 ans d'application de la Charte de la langue française (Revue d'aménagement linguistique hors série, automne 2002)*, Québec, Les publications du Québec.
- Bourhis, Richard Y. (1983), *Language Attitudes and Self-Reports of French-English Language Usage in Quebec*, *Journal of Multilingual and Multicultural Development* 4, 163–180.
- Bourhis, Richard Y./Lepicq, Dominique (1993), *Québécois French and Language Issues in Quebec*, in : Rebecca Posner/John N. Green (edd.), *Trends in Romance Linguistics and Philology. Bilingualism and Linguistic Conflict in Romance*, Berlin, De Gruyter, 345–381.
- Canuel, Érik (2006), *Bon Cop, bad Cop*, Toronto, Alliance Atlantis (Film).
- CCDL = *Charte canadienne des droits et libertés* (1982), in : *Loi constitutionnelle*, <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/CONST/page-15.html#h-47> (10.05.2015).
- Clermont, Guy/Beniardino, Michel/Thauvin-Chapot, Ariel (edd.) (2006), *Mémoires francophones : la Louisiane*, Limoges, Presses universitaires de Limoges.
- CLF = *Charte de la langue française* (1977), http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_11/C11.html (10.05.2015).
- Commissaire 2008 = Commissariat aux langues officielles (ed.) (2008), *Rapport annuel 2007–2008*, Ottawa, Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.
- Commissaire 2013 = Commissariat aux langues officielles (ed.) (2013), *Rapport annuel 2012–2013*, Ottawa, Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.
- Commission 1972 = Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec (1972), *La situation de la langue française au Québec. Rapport de la commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec*, vol. 1 : *La langue de travail*, Québec, Gouvernement du Québec.
- Corbett, Noël (ed.) (1990), *Langue et identité. Le français et les francophones d'Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Dubois, Lise (ed.) (1999), *Les Acadiens et leur(s) langue(s) : quand le français est minoritaire*, Moncton, Université de Moncton.
- Durham, John George Lambton (1839), *Lower Canada*, in : John George Lambton Durham (1912), *Lord Durham's report on the affairs of British North America*, ed. Charles Lucas, vol. 2 : *Text of the Report*, New York, Kelley (réimpression Oxford, Clarendon, 1970), 13–145.
- Ernst, Gerhard, et al. (edd.) (2003), *Romanische Spachgeschichte/Histoire linguistique de la Romania*, vol. 1, Berlin/New York, De Gruyter.
- Fishman, Joshua (2002), *La perception du « fait français » québécois aux États-Unis*, in : Pierre Bouchard/Richard Bourhis (edd.), *L'aménagement linguistique au Québec : 25 ans d'application de la Charte de la langue française (Revue d'aménagement linguistique hors série, automne 2002)*, Québec, Les publications du Québec, 197–200, http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/publications/publications_amenagement/sommaire_hs_ral.html (10.05.2015).
- Genesee, Fred/Holobow, Naomie E. (1989), *Change and stability in intergroup perceptions*, *Journal of Language and Social Psychology* 8(1), 17–38.
- Heller, Monica/Labrie, Normand (edd.) (2003), *Discours et identités. La francité canadienne entre modernité et mondialisation*, Cortil-Wodon, Modulaires Européennes.
- Heller Monica, et al. (1982), *Le processus de francisation dans une entreprise montréalaise : une analyse sociolinguistique*, Québec, Office de la langue française.
- Jean, Michaëlle (2005), *Discours d'installation*, Ottawa, Gouvernement général du Canada, <http://www.gg.ca/document.aspx?id=11979&lan=fra> (10.05.2015).
- La Bolduc, née Marie-Rose Anna (1930), *Ça va venir, découragez-vous pas*, Toronto, Starr, <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/685> (10.05.2015).
- Lambert, Wallace E./Frankel, Hannah/Tucker, Richard G. (1966), *Judging Personality Through Speech : A French-Canadian Example*, *Journal of Communication* 16(4), 305–321.

- Lambert, Wallace E., et al. (1960), *Evaluational reactions to spoken languages*, *Journal of Abnormal and Social Psychology* 60, 44–51.
- Laur, Elke (2009), *Sprachwahrnehmung in Montreal : Ergebnisse der matched-guise-Methode 1960 und 2004*, in : Ursula Reutner (ed.), *400 Jahre Quebec. Kulturkontakte zwischen Konfrontation und Kooperation*, Heidelberg, Winter, 216–234.
- LLO = *Loi sur les langues officielles* (1969), <http://lois.justice.gc.ca/fra/lois/O-3.01/page-1.html#h-2> (10.05.2015).
- Plourde, Michel (2000), *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*, Québec, Publications du Québec.
- Poirier, Claude (ed.) (1994), *Langue, espace, société. Les variétés du français en Amérique du Nord*, Québec, Saint-Foy.
- Posner, Rebecca/Green, John N. (edd.) (1993), *Trends in Romance Linguistics and Philology*, vol. 5 : *Bilingualism and Linguistic Conflict in Romance*, Berlin/New York, De Gruyter.
- Reutner, Ursula (2009a), *Englisch und Französisch in Quebec : Duett oder Duell ?*, in : Ursula Reutner (ed.), *400 Jahre Quebec. Kulturkontakte zwischen Konfrontation und Kooperation*, Heidelberg, Winter, 157–184.
- Reutner, Ursula (2009b), *Rendez donc à César ce qui est à César ? Remarques comparatives sur l'autoperception linguistique belge et québécoise*, in : Beatrice Bagola/Hans-Josef Niederehe (edd.), *Français du Canada, français de France VIII. Actes du huitième Colloque international de Trèves du 12 au 15 avril 2007*, Tübingen, Niemeyer, 81–100.
- Reutner, Ursula (2015), *Aménagement linguistique et défense institutionnalisée de la langue : Francophonie*, in : Claudia Polzin-Haumann/Wolfgang Schweickard (edd.), *Manuel de linguistique française*, Berlin/Boston, De Gruyter, 171–195.
- Reutner, Ursula (ed.) (2017a), *Manuel des francophonies*, Berlin/Boston, De Gruyter.
- Reutner, Ursula (2017b), *Vers une typologie pluridimensionnelle des francophonies*, in : Ursula Reutner (ed.), *Manuel des francophonies*, Berlin/Boston, De Gruyter, 9–64.
- StatCan 2012a = Statistique Canada (2012a), *Proportion de la population ayant le français comme langue maternelle, principale langue d'usage à la maison ou première langue officielle parlée ou ayant déclaré pouvoir soutenir une conversation en français, Canada, 1981 à 2011*, Ottawa, Gouvernement du Canada, https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/2011003/fig/fig3_1-1-fra.cfm (10.05.2015).
- StatCan 2012b = Statistique Canada (2012b), *Le français et la francophonie au Canada*, Ottawa, Gouvernement du Canada, http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-314-x/98-314-x2011003_1-fra.pdf (10.05.2015).
- StatCan 2012c = Statistique Canada (2012c), *Canada. Pourcentage de la population déclarant le français comme langue maternelle en 2011 selon les divisions de recensement (DR) de 2011. Québec. Pourcentage de la population déclarant l'anglais comme langue maternelle en 2011 selon les divisions de recensement (DR) de 2011*, Ottawa, Gouvernement du Canada, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/geo/map-carte/pdf/thematic/LANG/2011-98313-004-001-003-16-fra.pdf> (10.05.2015).
- StatCan 2012d = Statistique Canada (2012d), *RMR de Montréal. Pourcentage de la population déclarant l'anglais comme langue maternelle en 2011 selon les secteurs de recensement (SR) de 2011, carte 2*, Ottawa, Gouvernement du Canada, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/geo/map-carte/pdf/thematic/LANG/2011-98313-004-462-013-02-01-fra.pdf> (10.05.2015).
- StatCan 2012e = Statistique Canada (2012e), *RMR de Montréal. Pourcentage de la population déclarant l'anglais comme langue maternelle en 2011 selon les secteurs de recensement (SR) de 2011, carte 1*, Ottawa, Gouvernement du Canada, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/geo/map-carte/pdf/thematic/LANG/2011-98313-004-462-013-02-00-fra.pdf> (10.05.2015).

- StatCan 2012f = Statistique Canada (2012f), *Nouveau-Brunswick. Pourcentage de la population déclarant le français comme langue maternelle en 2011 selon les subdivisions de recensement (SDR) de 2011*, Ottawa, Gouvernement du Canada, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/geo/map-carte/pdf/thematic/LANG/2011-98313-004-013-008-01-fra.pdf> (10.05.2015).
- StatCan 2012g = Statistique Canada (2012g), *Ontario. Pourcentage de la population déclarant le français comme langue maternelle en 2011 selon les subdivisions de recensement (SDR) de 2011*, Ottawa, Gouvernement du Canada, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/geo/map-carte/pdf/thematic/LANG/2011-98313-004-035-008-01-fra.pdf> (10.05.2015).
- StatCan 2015a = Statistique Canada (2015a), *Population selon la langue maternelle et les groupes d'âge (total), chiffres de 2011, pour le Canada, les provinces et les territoires*, Ottawa, Gouvernement du Canada, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/hlt-fst/lang/Pages/highlight.cfm?TabID=3&Lang=E&Asc=1&PRCode=01&OrderBy=999&View=1&tableID=401&queryID=1&Age=1> (10.05.2015).
- StatCan 2015b = Statistique Canada (2015b), *Profil du recensement. Canada*, Ottawa, Gouvernement du Canada, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=E&Geo1=PR&Code1=01&Geo2=PR&Code2=01&Data=Count&SearchText=canada&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&Custom=&TABID=1> (10.05.2015).
- StatCan 2015c = Statistique Canada (2015c), *Profil du recensement. Québec*, Ottawa, Gouvernement du Canada, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/details/Page.cfm?Lang=E&Geo1=PR&Code1=24&Geo2=PR&Code2=01&Data=Count&SearchText=Quebec&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=24> (10.05.2015).
- StatCan 2015d = Statistique Canada (2015d), *Profil du recensement. Terre-Neuve-et-Labrador*, Ottawa, Gouvernement du Canada, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/details/Page.cfm?Lang=E&Geo1=PR&Code1=10&Geo2=PR&Code2=01&Data=Count&SearchText=Newfoundland%20and%20Labrador&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=10> (10.05.2015).
- StatCan 2015e = Statistique Canada (2015e), *Profil du recensement. Île-du-Prince-Édouard*, Ottawa, Gouvernement du Canada, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/details/Page.cfm?Lang=E&Geo1=PR&Code1=11&Geo2=PR&Code2=01&Data=Count&SearchText=Prince%20Edward%20Island&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=11> (10.05.2015).
- StatCan 2015f = Statistique Canada (2015f), *Profil du recensement. Nouvelle-Écosse*, Ottawa, Gouvernement du Canada, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/details/Page.cfm?Lang=E&Geo1=PR&Code1=12&Geo2=PR&Code2=01&Data=Count&SearchText=Nova%20Scotia&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=12> (10.05.2015).
- StatCan 2015g = Statistique Canada (2015g), *Profil du recensement. Nouveau-Brunswick*, Ottawa, Gouvernement du Canada, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/details/Page.cfm?Lang=E&Geo1=PR&Code1=13&Geo2=PR&Code2=01&Data=Count&SearchText=New%20Brunswick&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=13> (10.05.2015).
- StatCan 2015h = Statistique Canada (2015h), *Profil du recensement. Ontario*, Ottawa, Gouvernement du Canada, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/details/Page.cfm?Lang=E&Geo1=PR&Code1=35&Geo2=PR&Code2=01&Data=Count&SearchText=Ontario&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=35> (10.05.2015).
- StatCan 2015i = Statistique Canada (2015i), *Profil du recensement. Manitoba*, Ottawa, Gouvernement du Canada, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/details/Page.cfm?Lang=E&Geo1=PR&Code1=46&Geo2=PR&Code2=01&Data=Count&SearchText=Manitoba&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=46> (10.05.2015).

- StatCan 2015j = Statistique Canada (2015j), *Profil du recensement. Saskatchewan*, Ottawa, Gouvernement du Canada, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/details/Page.cfm?Lang=E&Geo1=PR&Code1=47&Geo2=PR&Code2=01&Data=Count&SearchText=Saskatchewan&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=47> (10.05.2015).
- StatCan 2015k = Statistique Canada (2015k), *Profil du recensement. Alberta*, Ottawa, Gouvernement du Canada, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/details/Page.cfm?Lang=E&Geo1=PR&Code1=48&Geo2=PR&Code2=01&Data=Count&SearchText=Alberta&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=48> (10.05.2015).
- StatCan 2015l = Statistique Canada (2015l), *Profil du recensement. Colombie-Britannique*, Ottawa, Gouvernement du Canada, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/details/Page.cfm?Lang=E&Geo1=PR&Code1=59&Geo2=PR&Code2=01&Data=Count&SearchText=British%20Columbia&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=59> (10.05.2015).
- StatCan 2015m = Statistique Canada (2015m), *Profil du recensement. Yukon*, Ottawa, Gouvernement du Canada, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/details/Page.cfm?Lang=E&Geo1=PR&Code1=60&Geo2=PR&Code2=01&Data=Count&SearchText=Yukon&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=60> (10.05.2015).
- StatCan 2015n = Statistique Canada (2015n), *Profil du recensement. Territoires du Nord-Ouest*, Ottawa, Gouvernement du Canada, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/details/Page.cfm?Lang=E&Geo1=PR&Code1=61&Geo2=PR&Code2=01&Data=Count&SearchText=Northwest%20Territories&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=61> (10.05.2015).
- StatCan 2015o = Statistique Canada (2015o), *Profil du recensement. Nunavut*, Ottawa, Gouvernement du Canada, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/dp-pd/prof/details/Page.cfm?Lang=E&Geo1=PR&Code1=62&Geo2=PR&Code2=01&Data=Count&SearchText=Nunavut&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&GeoLevel=PR&GeoCode=62> (10.05.2015).
- Thériault, Joseph-Yvon (ed.) (1999), *Francophonies minoritaires au Canada : l'état des lieux*, Moncton, Éditions d'Acadie.
- Tocqueville, Alexis de (1831), *Canada*, in : Alexis de Tocqueville (1991), *Œuvres*, vol. 1, ed. André Jardin/Françoise Melonio/Lise Queffelec, Paris, Gallimard, 201–212.
- U. S. Census 2010 = United States Census Bureau (2010), *Detailed Languages Spoken at Home and Ability to Speak English for the Population 5 Years and Over for the United States : 2006–2008*, Washington, U. S. Department of Commerce, <https://www.census.gov/hhes/socdemo/language/data/other/detailed-lang-tables.xls> (10.05.2015).
- Valdman, Albert (1997), *French and Creole in Louisiana*, New York, Plenum Press.
- Valdman, Albert/Auger, Julie/Piston-Hatlen, Julie (edd.) (2005), *Le français en Amérique du Nord. État présent*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Voltaire (1837), *Œuvres complètes de Voltaire, avec des notes et une notice historique sur la vie de Voltaire*, vol. 12, Paris, Furne.
- Wikipedia (2007/2015), *Carte de la Nouvelle-France vers 1750 – version française*, © Pinpin/User:Mont-Joli, carte publiée sous licence GFDL : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Nouvelle-France_map-fr.svg ; https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/6/65/Nouvelle-France_map-fr.svg (13.12.2017).